

Plan de gestion concerté du delta de l'Orb

Comité de Pilotage du suivi du Plan de Gestion du delta de l'Orb

Compte-rendu de la réunion du 27 Février 2024

Objet : Bilan des deux premières années de mise en œuvre du Plan de gestion - discussion programmation année 2024

Lieu : Mairie de Portiragnes

Date : 27 Février 2024

Participants

Nom	Titre / Structure	Présent
Stéphane LAURET	SM Scot du Biterrois	X
Stéphan ALAIMO	CABM – GEMAPI Pluvial	X
Philippe BARBET	CABM	X
Alain GUERRERO	EPTB Orb-Libron	X
César ASTRUC	Mairie de Sérignan	X
Pierre ROMATICO	Mairie de Sérignan	X
Pascal GAUREL	Adjoint Sérignan	X
Jacques ANDRIEU	Mairie de Sérignan	X
Jean Guy AMAT	Association des Professionnels du Tourisme / Camping le Sérignan Plage	X
Jérôme HIRIGOYEN	Conservatoire du Littoral	X
Christian BOUSQUET	Prudhomie pêcheurs Valras	X
Enzo FOUILLET	CABM – Stratégie Aménagement et Environnement	X
Julien AZEMA	CAHM	X
Sébastien THERON	CAHM	X
Jacques GUIRAUD	ASA des basses plaines de Portiragnes	X
Georges NOGUES	ASA de Sérignan	X
Gwendoline CHAUDOIR	Mairie de Portiragnes / CAHM	X
Fabrice SOLANS	Mairie de Villeneuve les Béziers / CABM	X
Bernard SAUCEROTTE	Mairie de Vias / CAHM	X
Daniel BALLESTER	Mairie de Valras	X
Laurent RIPPERT	EPTB Orb-Libron	X
Joël DAUGAS	Mairie Portiragnes Prévention / Sécurité	X

Caroline MULLER	CD 34	X
Frédérique ROMAN	EPTB Orb-Libron	X
Jacques LUCBEREILH	Sous-Préfet de Béziers	Excusé
Sophie NOGUES	Chambre d'Agriculture	Excusée
Christophe BELTRAN	VNF	Excusé
Anne COURSEILLE	Agence de l'Eau	Excusée
Schéhérazaïde AOUBID	Région Occitanie	Excusée

1 Ordre du jour

- Bref rappel du contenu du Plan de Gestion
- Présentation des actions engagées en 2022 et 2023
- Propositions d'actions 2024 et discussions.

2 Déroulement de la réunion et relevé de décision

Frédérique ROMAN rappelle en introduction et sur la base du support de présentation annexé au présent compte-rendu de réunion :

- Les objectifs et le contenu du plan de gestion du delta de l'Orb
- Les actions engagées depuis le lancement officiel du plan fin 2021
- Les actions envisagées pour 2024.

L'avancement du plan d'actions ainsi que les principales actions engagées sont décrits dans la note ci-jointe, actualisée suite au Comité de pilotage. Les actions du plan de gestion du delta viennent en complément des programmes d'actions Natura 2000 portés par les deux Communautés d'agglomération sur les Orpellières et la Grande Maïre et qui ont fait l'objet de restitution lors du Copil annuel en décembre 2023.

Sur les actions engagées, le présent compte rendu n'indique que les éléments débattus en séance :

- **La présentation des actions suivantes :** Poursuite des actions Natura 2000 en faveur des milieux, Confortement de l'épanchoir n°19 et création d'une vanne, Travaux de doublement de l'ouvrage de la Riviérette, Définition des aménagements d'amélioration du ressuyage des Orpellières Hautes (secteur de Sérignan Plage), **ne soulève aucune remarque des participants.**
- **Animation d'un groupe de travail sur les problématiques de qualité bactériologique de la zone conchylicole de Valras Beau Séjour**
Le COPIL s'étonne du lien fait entre les lagunes Grande Maïre Riviérette et la qualité bactériologique des tellines dans la zone de pêche Valras Beauséjour et préconise d'orienter les investigations du groupe de travail sur la vérification des rejets potentiels d'effluents par temps de pluie dans l'Orb aval.
- **Amélioration du fonctionnement des dispositifs d'Assainissement Non collectif à proximité des lagunes**
Les membres du COPIL alertent sur les difficultés d'amélioration des dispositifs d'assainissement non collectif dans la plaine du Delta, parfois liées à la cabanisation présente sur ces secteurs.
- **Première tranche de travaux de restauration hydraulique des fossés principaux sur les périmètres des ASA de Portiragnes et Sérignan.**
Les membres du Copil demandent des précisions sur les travaux prévus en lien avec les enjeux biodiversité associés aux fossés. L'EPTB Orb Libron précise que cette première tranche

d'intervention permet la restauration des fossés tout en protégeant les enjeux de biodiversité : les travaux se limitent à la gestion de la végétation et auront lieu entre mi-septembre et mi-mars (hors période de nidification). Les référents Natura 2000 des sites sollicités dans le cadre des notices d'incidences ont validé l'absence d'impacts négatifs de ces travaux sur les enjeux naturels présents.

- **La mise en place de capteurs de niveau au niveau des 3 stations de pompages et de l'ouvrage de la Riviérette et de salinité sur les fossés principaux en amont de la Grande Maire.**

Les premiers résultats du suivi des niveaux et de la salinité amènent de nombreuses discussions. Dans un contexte hydrologique 2023 caractérisé par une sécheresse inédite, le Copil acte que les premiers enseignements sont utiles, même s'ils doivent être confirmés et permettent d'identifier des axes d'amélioration du pilotage du système (topographie, étanchéification, réflexion sur l'emplacement des capteurs...). Les membres du Copil ne donnent pas suite à la proposition de mise en place d'alerte sur le niveau d'eau dans l'ouvrage de la Riviérette pour simplifier le déclenchement de la procédure d'ouverture, en complément de l'envoi hebdomadaire des données de suivi.

Parmi les actions proposées pour l'année 2024, les membres du Copil :

- Soulignent l'intérêt de fournir dès 2024 les **éléments de topographie** nécessaires à l'actualisation des projets d'amélioration des écoulements des eaux débordées de l'Orb vers les exutoires en mer (Grande Maire et Grau du Libron). En effet ces éléments de connaissance seront également utiles au suivi du fonctionnement des lagunes. Le Copil insiste sur la pertinence de mener les deux projets (Grande Maire et Grau du Libron) simultanément pour en faciliter la mise en œuvre et la compréhension par les habitants de la plaine restant vulnérables aux inondations (secteur de la Tour de l'Orb à Portiragnes notamment). Ces travaux d'amélioration des écoulements débordés de l'Orb intègrent la reprise des ouvrages (martellières, déversoirs) situés en amont des graus.
- Valident la réalisation d'un diagnostic complet de la station de pompage des Drilles, dont le rôle est stratégique pour les activités agricoles mais aussi économiques de la plaine. Compte tenu de l'enjeu supra, le Copil valide la proposition de l'EPTB Orb Libron de définir le contenu technique de ce diagnostic et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage (opération finançable à hauteur de 80% dans le cadre du contrat de rivière).
- Prennent acte du dispositif AMI mobilisé par l'EPTB Orb Libron sur les années 2024-2025. Ce projet financé à 70% par l'Agence de l'Eau a pour objet de mobiliser la profession agricole localement pour clarifier les enjeux liés aux contraintes climatiques (réduction de la ressource en eau disponible et salinisation des terres) et identifier des leviers d'adaptation.

En complément de ces propositions, le Copil souligne la nécessité de travailler à la gestion du niveau altimétrique de l'embouchure des graus. Le plan de gestion prévoit en effet de ne pas laisser la frange littorale des graus de la Grande Maire et du Grau du Libron s'engraisser, pour conserver leur capacité déversante en cas de crue. Si les coups de mer de l'automne 2023 ont montré que ce niveau ne devait pas être trop bas non plus au risque d'entraîner une salinisation récurrente des lagunes, la situation particulière de l'ancien Grau du Libron justifie de mettre en place une gestion programmée des volumes de sable excédentaires qui s'y accumulent. Le Copil souhaite donc que l'EPTB Orb Libron se rapproche des services de la CAHM et de la DDTM pour mettre en place un protocole permettant une gestion pluriannuelle du niveau altimétrique du Grau du Libron.

Enfin l'EPTB Orb Libron porte à la connaissance des membres du Copil la création fin 2023 d'une association sur le périmètre du delta réunissant de nombreux agriculteurs et dont la vocation est de lutter contre la salinisation des terres agricoles (association intercommunale de protection et préservation de la basse plaine de l'Orb, président M THOMAS). Cette association souhaite lutter contre la salinisation des terres agricoles par la mise en place d'un ouvrage anti-sel sur l'Orb. La contribution à la lutte contre la salinisation des terres constituant un des objectifs du plan de gestion

du delta de l'Orb via des actions hydrauliques menées à la bonne échelle et le travail partenarial étant un des principes mêmes du plan de gestion, le Copil prend acte de l'existence de cette association et demande à l'EPTB Orb Libron de proposer à cette association une présentation du contenu du plan de gestion du delta.

Fait à Béziers le 4/03/2024

